Résolution présentée par la délégation du Ghana

THÈME: DROITS POLITIQUES ET SOCIAUX

CONCERNE: LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES HÉRITÉES DE LA COLONISATION QUI CONTINUENT D'AFFECTER LE DÉVELOPPEMENT DES PAYS ANCIENNEMENT COLONISÉS

L'Assemblée Générale,

Affligée par les conséquences économiques et structurelles durables de la colonisation, ainsi que par inégalités persistantes entre les anciennes colonies et les puissances coloniales

Soulignant l'importance de la coopération internationale pour favoriser un développement économique équitable et durable,

Rappelant l'objectif 10 de l'Agenda 2030 des Nations Unies visant à réduire les inégalités au sein des pays et entre ceux-ci ainsi que le programme d'action de Durban de 2001, reconnaissant les souffrances causées par le colonialisme,

Persuadée de la nécessité de la contribution des anciennes puissances coloniales à la réparation des conséquences économiques causées par la colonisation,

Préoccupée par le manque de ressources financières dont disposent certains pays anciennement colonisés pour développer leurs infrastructures, leurs systèmes éducatifs et leurs services de santé,

Convaincue que la création d'un fond international de réparation et de développement contribuent à réduire les inégalités économiques héritées de la colonisation et à favoriser une croissance durable,

Décide de créer un Fonds international consacré au financement des projets d'éducation, de santé, d'infrastructure et de développement économique financé par les contributions des anciennes puissances coloniales destiné à soutenir les Etats anciennement colonisés pouvant démontrer des conséquences économiques ou structurelles de la colonisation;

- de calculer les contributions des anciennes puissances coloniales selon la formule C = (PIB/hab. du colonisateur÷PIB/hab. moyen des anciennes colonies × le nombre de pays colonisés, chaque point valant un million de dollars.
- Chaque contribution serait ensuite répartie entre les anciennes colonies concernées , en tenant compte de leur population et de leur PIB par habitant, de manière à accorder davantage de fonds aux pays les plus peuplés et les moins riches.

Le texte français fait foi.